



Négociations Annuelles Obligatoires 2017-2018

Air Liquide IT SA

Direction ALAT	Direction ALIZENT	Direction ALIT Uniquement en cas de signature	Revendications CGT ALIT
<ul style="list-style-type: none"> 2 % en Individuel avec plancher à 350 € 	<ul style="list-style-type: none"> 1,8 % en Individuel 	<ul style="list-style-type: none"> 1,5 % en Individuel 	<ul style="list-style-type: none"> 1,5 % en Individuel avec plancher à 700 € (2 % du plus bas salaire) et plafond à 2500 € (1,8 % du plus haut salaire) 0,5 % en revalorisation des salaires < 55 K€ soit 880 € pour 79 salariés.
<ul style="list-style-type: none"> 0,3 % Promotions 	<ul style="list-style-type: none"> 0,3 % Promotions 	<ul style="list-style-type: none"> 0,3 % Promotions 	<ul style="list-style-type: none"> 0,3 % Promotions
<ul style="list-style-type: none"> Prime de vacances majorée à 740 € 	<ul style="list-style-type: none"> Prime de vacances majorée à 750 € 	<ul style="list-style-type: none"> Prime de vacances inchangée à 700 €. 	<ul style="list-style-type: none"> Prime de vacances majorée à 800 €.
<ul style="list-style-type: none"> Aide aux devoirs de la primaire à bac+2. 	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux devoirs de la primaire au lycée. 		
<ul style="list-style-type: none"> Engagement 35 à 40 embauches en contrat pro Transport public, passage prise en charge de 60 % à 75 %. Financement de la conciergerie. Actions en faveur de la santé au travail et qualité de vie au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Subvention cantine inchangée (ne concerne pas tous les salariés). Maintien de l'augmentation de la part variable TCL1 + 1000 €, TCL2 + 500 €. 	<ul style="list-style-type: none"> Subvention cantine majorée de 0,50 €. 	<ul style="list-style-type: none"> Subvention cantine majorée de 0,40 €. (ne concerne pas tous les salariés). Télétravail en cas de difficultés majeur pour se rendre sur le lieu de travail. 6 jours enfants malade. Prise en charge des transport en commun à 60%. Augmentation de la participation employeur à la mutuelle. CESU à 500 € pour tous les services à la personne.

Agissons ensemble avec vos représentants du personnel :

Valéry Tsimba, Jérôme FLAMENT, Eric QUERE, Erwan HAMON, Eric FLAMENT, Jean-Pascal LAFORGE et Pierre OLLIVIER

Contact : section.alit@cgtairliquide.fr - Site internet : www.syndical.fr